

**COMPTE-RENDU de REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 3 Octobre 2016**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 3 Octobre 2016, à 20 H 30, sous la présidence de Monsieur Jean-François FARENC, Maire de Blanot.

Tous les conseillers en exercice étaient présents.

Le compte-rendu de la séance précédente entendu et approuvé, le conseil étudie l'ordre du jour.

I- INTERVENTION DE Monsieur Jean-Luc DELPEUCH, Président de la Communauté de Communes du Clunisois

Monsieur le Maire remercie Jean-Luc Delpeuch de sa présence et lui cède la parole.

Monsieur Delpeuch présente le fonctionnement de la CC du clunisois, et son implication dans les domaines de la petite enfance et de l'enfance, dans les services aux personnes avec entre autres le relais service public, et les actions sociales, touristiques et économiques.

Il rappelle que suite à la nouvelle répartition des communautés de communes, 9 communes (Ameugny, Bonnay, Burzy, Cortevaix, Joncy, St Clement sur Guye, St Huruge, St Martin la

Patrouille, St Ythaire) viendront rejoindre la CC du Clunisois à partir du 1^{er} janvier 2017. Il s'agit de communes rurales petites et moyennes. Il présente ensuite le cadre de la Loi NOTRE qui définit les compétences obligatoires et les compétences optionnelles ainsi que les actions d'intérêt communautaire.

A partir du 3 mars 2017, la compétence urbanisme devient intercommunale. Le service eau et assainissement pourra être communautaire à partir de 2018 ou 2020 selon le choix des communes.

Monsieur Delpeuch souligne la volonté de la CC du Clunisois d'être au plus près des personnes, en créant un réseau humain pour se rapprocher des problématiques de terrain, et en proposant des services délocalisés (par exemple : service d'information dans les locaux des bibliothèques d'Ameugny et de Joncy ; activité piscine à La Guiche pour les scolaires ; aménagement d'espaces de transformation de produits alimentaires pour divers acteurs économiques...),

1/ REPARTITION DES SIEGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de fixer à 68 le nombre de sièges du conseil communautaire issu de la modification du périmètre de la CC du Clunisois, et réparti comme suit :

20 sièges pour la commune de Cluny, 3 pour Salornay sur Guye, 2 pour La Guiche et Joncy, 1 pour toutes les autres communes.

2/ VOTE DES STATUTS

Le Conseil à l'unanimité approuve les statuts votés en conseil communautaire du 12 septembre 2016 qui définissent les compétences obligatoires et optionnelles.

3/ PACTE DE SOLIDARITE BUDGETAIRE ET FISCAL

Le Conseil à l'unanimité modifie la délibération du 4 mai 2016, et sollicite l'attribution du fonds de concours pour l'acquisition d'un poêle à granulés, pour le financement du poste de secours aux grottes de Blanot et pour financement de la réfection d'un mur de soutènement.

II- INTERVENTION DE Monsieur Thomas CHEVALIER, Directeur de l'Office du Tourisme

Monsieur le Maire remercie Thomas Chevalier de sa présence et lui cède la parole.

Thomas Chevalier rappelle l'appui de l'Office du tourisme du clunisois au projet d'aménagement du bourg de Blanot et des hameaux.

Florence Guirlin souligne le travail en cours réalisé par la commission « vivre ensemble » et Wilfried Ulmann dans le cadre de son stage. Il s'agit de créer une synergie entre les lieux, tout en créant des espaces conviviaux et en sécurisant les voies de circulation. Un compte rendu de l'étude réalisée sera donné au public le lundi 31 octobre à 19 h à la salle communale.

Monsieur Chevalier met en avant l'intérêt touristique de la commune de Blanot, village de caractère, connu entre autre pour son gouffre, et qui est sur le circuit du chemin des moines. Le projet cœur de bourg permettra aussi de créer une dynamique entre les communes de Blanot, Brançon et Chapaize

COMPTE-RENDU de REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 3 OCTOBRE 2016 (Suite)
--

Françoise Gardette présente le bilan financier de la saison pour les visites de la grotte.

Avec 5559 visiteurs individuels et 223 en groupe, le bilan est plutôt positif. La recette de 30 321 € a permis de dégager un bénéfice de 5990 €.

III- LOCATION DES PARCELLES COMMUNALES A 282 et A 283 à VIVIER

Le Conseil par 10 voix pour et une abstention, autorise le Maire à procéder à un appel d'offre pour la location de ces parcelles communales, avec affichage pendant 15 jours, et fixe le prix de location à 40 € de l'hectare.

IV- ANNULATION DE LA VENTE D'UNE BANDE DE TERRAIN A NOUVILLE

Considérant l'enquête publique qui a eu lieu du 13 juin au 18 juillet 2016, et le courrier de l'acquéreur qui annule sa demande d'achat de cette bande de terrain, le conseil annule la délibération en date du 4 mai 2016.

V- INDEMNITE DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE BUDGETAIRE à Monsieur le Receveur Municipal

Par 8 voix pour et 3 abstentions, le conseil décide d'accorder à Monsieur le Receveur Municipal, l'indemnité de préparation des documents budgétaires, et l'indemnité de conseil.

VI- TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT : enregistrement aux hypothèques de la convention de servitude

Monsieur le 1^{er} Adjoint rappelle les travaux de raccordement au réseau d'assainissement qui ont nécessité le passage dans une propriété privée. Une convention pour servitude de passage a été établie et il convient de la faire enregistrer aux hypothèques par un acte administratif.

Le Conseil à l'unanimité autorise le maire à faire les démarches nécessaires.

VII- INDEMNISATION D'UN PARTICULIER POUR UTILISATION DE SON MATERIEL

Le Maire informe de la nécessité d'indemniser un particulier qui a mis sa mini-pelle à disposition de la commune pour effectuer certains travaux d'entretien des voies. Le conseil décide de lui verser 280 €.

VIII- ADMISSION EN NON VALEUR

Considérant les demandes d'admission en non valeur transmises par Monsieur le Receveur Municipal, le Conseil autorise le Maire à établir un mandat de 55 € au compte 6541 du budget primitif du CCAS, et un mandat de 89,40 € au compte 6541 du budget primitif du budget assainissement.

IX- QUESTIONS DIVERSES

1/ Aménagement aux grottes Le conseil municipal donne son accord de principe pour la réalisation des travaux d'aménagement d'une plate-forme et un deuxième devis sera demandé.

2/ Installation d'un défibrillateur Il sera pris contact auprès de la communauté de communes pour étudier l'achat groupé d'un défibrillateur, ainsi que pour une formation aux premiers secours.

3/ Mise en place de rideaux dans la salle de la Mairie L'acquisition de rideaux sera étudiée.

4/ La Commission Voirie sera réunie prochainement pour recenser et prioriser les travaux d'entretien à effectuer

Le Maire,
Jean-François FARENC